



Détection du virus H5N1 chez les bovins laitiers aux États-Unis Recommandations en matière de biosécurité pour les troupeaux laitiers canadiens

Mise à jour : 3 avril 2024

En date du 3 avril 2024, aucun cas de détection du virus H5N1 chez les bovins laitiers n'a été signalé au Canada. Le Système Canadien de surveillance de la Santé Animale (SCSSA) communique étroitement avec le gouvernement, l'industrie, les partenaires de surveillance régionaux/nationaux et les laboratoires, et continuera à partager les mises à jour et les ressources pertinentes au fur et à mesure qu'elles seront disponibles. Veuillez consulter notre site Web, <https://cahss.ca/cahss-networks/dairy>, pour obtenir des mises à jour ou nous envoyer un courriel à cahss@animalhealthcanada.ca si vous avez des questions.

L'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), le virus de l'influenza A H5N1 et la grippe aviaire ont été utilisés de manière interchangeable pour décrire les événements pathologiques survenus chez les vaches laitières aux États-Unis. Dans le présent document, nous utiliserons le terme "détection du virus H5N1 dans les échantillons d'origine bovine associés à la maladie".

Résumé des événements aux États-Unis

- Le 25 mars 2024, les agences ont confirmé la détection du virus H5N1 dans deux troupeaux laitiers au Texas et deux troupeaux laitiers au Kansas, avec des bovins présentant des symptômes tels que des pertes de production, de l'anorexie, une apparence de colostrum dans le lait, des changements dans la consistance du fumier et d'autres infections secondaires.
- 26 mars 2024 : Le rapport de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) du 26 mars 2024 signale que des échantillons prélevés sur des bovins laitiers cliniques provenant d'au moins une exploitation laitière du Kansas et d'une exploitation laitière du Texas ont été identifiés comme étant de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5N1 de la lignée eurasiennne oie/Guangdong clade 2.3.4.4b. À l'heure actuelle, aucun marqueur d'adaptation aux mammifères ou de résistance aux antiviraux n'a été observé. Les agences fédérales et nationales travaillent en étroite collaboration pour surveiller la situation dans les États touchés.



- 29 mars 2024 : Le National Veterinary Services Laboratories (NVSL) du ministère américain de l'agriculture (USDA) a confirmé la présence du virus H5N1 dans un troupeau laitier du Michigan qui avait récemment reçu des vaches du Texas. Des résultats de tests présumés positifs ont également été reçus pour d'autres troupeaux au Nouveau-Mexique, en Idaho et au Texas.
- 1er avril 2024 : Le service d'inspection sanitaire des animaux et des plantes (APHIS) du ministère américain de l'agriculture (USDA) confirme la détection du virus H5N1 dans un troupeau laitier au Nouveau-Mexique et dans cinq autres troupeaux laitiers au Texas. À ce jour, l'USDA a confirmé la détection du virus H5N1 dans des troupeaux laitiers au Texas (7), au Kansas (2), au Michigan (1) et au Nouveau-Mexique (1). Les résultats positifs présumés du troupeau de l'Idaho sont toujours en attente d'analyse au NVSL.

POINTS CLÉS

- Aucune détection du virus H5N1 chez les bovins laitiers n'a été signalée au Canada en date du 3 avril 2024.
- Les tests actuellement effectués sur les échantillons de bovins porteurs du virus H5N1 aux États-Unis n'indiquent pas qu'il est plus transmissible à l'homme.
- Les laboratoires de diagnostic canadiens sont prêts et capables de détecter le H5N1 chez les bovins laitiers si nécessaire.
- L'industrie laitière canadienne bénéficie d'un programme national d'assurance qualité doté d'une forte composante de biosécurité afin de réduire le risque d'introduction dans les troupeaux.
- Selon la FDA (Food and Drug Administration) des États-Unis, ***"la position de longue date de la FDA est que le lait cru non pasteurisé peut abriter des micro-organismes dangereux qui peuvent présenter des risques graves pour la santé des consommateurs, et la FDA rappelle aux consommateurs les risques associés à la consommation de lait cru même avec des détections de l'IAHP"***
- Il est interdit d'expédier du lait anormal au Canada.



Domaines d'action en matière de biosécurité

Les efforts de biosécurité visant à protéger le bétail laitier et la population du Canada devraient se concentrer sur les points suivants :

- Minimiser et restreindre l'accès des oiseaux sauvages au bétail et à son environnement.
- Limiter les déplacements inutiles des personnes et du bétail sur l'exploitation.
- Interdire l'utilisation de colostrum ou de lait non pasteurisé (cru) dans l'alimentation des veaux/bovins.
- Ne pas héberger plusieurs espèces dans la même installation.
- Porter un équipement de protection individuelle (EPI) lors de la manipulation de bétail malade et d'oiseaux sauvages malades ou morts.
- Signalez à votre vétérinaire et à la [Coopérative canadienne pour la santé de la faune](#) toute augmentation du nombre d'oiseaux sauvages malades ou morts à proximité de la ferme.

Recommandations en matière de biosécurité

Le virus H5N1 peut se propager par l'intermédiaire d'oiseaux sauvages ou de vache à vache (bétail infecté).

- **Les oiseaux sauvages** peuvent excréter le virus dans les sécrétions orales, nasales ou fécales. Les personnes peuvent porter le virus sur leurs chaussures, leurs vêtements, leur équipement et leur véhicule. La voie exacte de propagation du virus H5N1 des oiseaux sauvages au bétail est actuellement inconnue.
- **Les bovins infectés** peuvent transmettre le virus d'une vache à l'autre par le lait non pasteurisé (cru) ou par la salive, les sécrétions respiratoires ou fécales. La voie exacte de propagation du virus H5N1 entre les bovins est actuellement inconnue.

Au Canada, le programme d'assurance qualité des produits laitiers proAction™ comprend des conseils sur la biosécurité qui pourraient contribuer à atténuer le risque d'introduction du virus H5N1. Lien [ICI](#).

| Quand mettre en œuvre | Voie de transmission | Atténuation des risques | Se référer à la section des actions |
|-----------------------|----------------------|--|---|
| Maintenant | Oiseaux sauvages | Supprimer l'exposition à l'eau potentiellement contaminée | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyer et désinfecter les dispositifs d'arrosage - Exiger que tout le personnel chargé des soins aux animaux ou des soins vétérinaires utilise des pédiluves, des surchaussures ou des bottes jetables. | <p>Nouveau</p> <p>proAction Bio 6 - Établir et mettre en œuvre une procédure d'exploitation normalisée, en consultation avec votre</p> |



| | | | |
|------------|------------------|---|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Exiger que tout le personnel chargé des soins aux animaux et des soins vétérinaires porte des combinaisons jetables et des gants. - Maintenir de bonnes pratiques de lavage des mains. | vétérinaire, afin d'éviter les risques d'infection. Introduction des maladies infectieuses les maladies de la famille, des employés, les visiteurs des exploitations agricoles et les prestataires de services |
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Dans la mesure du possible, drainer/éliminer les eaux stagnantes à proximité. | Nouveau |
| | | Isoler les animaux morts des oiseaux/rongeurs sauvages. Manipuler les oiseaux/rongeurs sauvages morts avec un équipement de protection individuelle (EPI). | Nouveau |
| | | Signalez l'augmentation des maladies et des décès d'oiseaux sauvages à votre vétérinaire et à la Coopérative canadienne pour la santé de la faune . | Nouveau |
| | | Limiter l'accès des oiseaux aux sources de nourriture. Nettoyer les aliments perdus. | Nouveau |
| Maintenant | De vache à vache | Interdire l'utilisation de colostrum ou de lait non pasteurisé (cru) dans l'alimentation des veaux/bovins. | Nouveau |
| | | Suspendre les introductions de bétail si possible. | <u>proAction Bio 4</u> - Établir et mettre en œuvre une procédure normalisée, en consultation avec votre vétérinaire, pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses lors de l'arrivée dans vos installations de nouveaux bovins provenant d'autres troupeaux. |
| | | S'il est impossible de suspendre les introductions, mettre le bétail en quarantaine. | <u>proAction Bio 4</u> - Établir et mettre en œuvre une procédure normalisée, en consultation avec votre vétérinaire, pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses lors de l'arrivée dans vos installations de nouveaux bovins provenant d'autres troupeaux. |
| | | Identifier et isoler immédiatement les veaux/bovins malades. | <u>proAction Bio 4</u> - Établir et mettre en œuvre une procédure normalisée, en consultation avec votre vétérinaire, pour prévenir l'introduction de maladies |



| | | | |
|------------|--|---|--|
| | | | infectieuses lors de l'arrivée dans vos installations de nouveaux bovins provenant d'autres troupeaux. |
| | | Élaborer et mettre en œuvre une procédure d'exploitation normalisée pour le retour du bétail à la ferme. | <u>proAction Bio 5</u> - Établir et mettre en œuvre une procédure d'exploitation normalisée, en consultation avec votre vétérinaire, afin d'empêcher l'introduction de maladies infectieuses par le bétail revenant dans vos installations en provenance d'autres troupeaux, d'expositions bovines, etc. |
| | | Tester les bovins pour des maladies spécifiques avant leur entrée dans le troupeau. | <u>proAction Bio 4</u> - Établir et mettre en œuvre une procédure normalisée, en consultation avec votre vétérinaire, pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses lors de l'arrivée dans vos installations de nouveaux bovins provenant d'autres troupeaux. |
| | | - Inclure les tests de laboratoire pour la grippe A chez les bovins - votre vétérinaire de troupeau peut contacter le bureau local de la santé animale de l'ACIA pour plus d'informations. Nous continuerons à fournir des mises à jour sur les tests de laboratoire au fur et à mesure qu'elles nous parviendront. | Nouveau |
| | | | |
| Maintenant | Les deux (oiseaux sauvages et vache à vache) | Éliminer le trafic humain non essentiel. | <u>proAction Bio 6</u> - Établir et mettre en œuvre une procédure d'exploitation normalisée, en consultation avec votre vétérinaire, afin d'éviter les risques d'infection. Introduction des maladies infectieuses les maladies de la famille, des employés, des visiteurs de l'exploitation et des prestataires de services |
| | | Installer une signalisation claire en matière de biosécurité au principal point d'accès à l'exploitation et visible depuis l'aire de stationnement principale. | <u>proAction Bio 7</u> - Disposer d'une signalisation visible en matière de biosécurité aux principaux points d'accès |



| | | | |
|------------------------------|--|--|---|
| | | Séparer les étables infectées des étables non infectées et maintenir une biosécurité stricte entre les installations. | <u>proAction Bio 6</u> - Établir et mettre en œuvre une procédure d'exploitation normalisée, en consultation avec votre vétérinaire, afin d'éviter les risques d'infection. L'introduction de maladies infectieuses par la famille, les employés, les visiteurs de l'exploitation et les prestataires de services |
| Prochaine visite du troupeau | Les deux (oiseaux sauvages et vache à vache) | Examiner les protocoles de gestion des maladies avec le vétérinaire. | |
| | | - Veiller à ce que les protocoles de vaccination soient actualisés conformément au plan de gestion sanitaire des troupeaux afin de contrôler la propagation des maladies préoccupantes autres que l'influenza A. | <u>proAction Bio 3</u> - Établir et mettre en œuvre une procédure opérationnelle normalisée (POS), en consultation avec votre vétérinaire, pour la vaccination contre des maladies spécifiques préoccupantes. |
| | | - Évaluation des risques avec identification des zones à risque en matière de biosécurité et discussion sur la manière de réduire, d'éliminer ou de gérer les risques. | <u>proAction Bio 1</u> - Effectuer l'évaluation des risques en matière de biosécurité (RAQ) avec votre vétérinaire une fois tous les deux ans. |
| | | - Enregistrer tous les veaux/bovins malades et les traitements utilisés. | <u>proAction Bio 2</u> - Enregistrement des maladies spécifiques des vaches et des veaux |

Nous encourageons les producteurs laitiers à surveiller de près leurs troupeaux et à contacter leur vétérinaire si leur troupeau présente des symptômes anormaux :

- Fièvre
- Léthargie
- Baisse soudaine de la consommation d'aliments
- Constipation ou diarrhée
- Colostrum, lait épais ou absence de lait
- Baisse soudaine de la production laitière au niveau du troupeau



Pour rappel, proAction interdit l'envoi de lait anormal au Canada :

FS25 : Avez-vous établi et mis en œuvre une procédure opérationnelle standard pour minimiser le risque d'expédition de lait anormal (SOP 3) ?

Les vétérinaires sont invités à contacter leur [bureau local de santé animale de l'ACIA](#) en cas de suspicion de maladie de type influenza A chez les bovins. L'ACIA leur posera des questions supplémentaires. Pour l'instant, l'ACIA n'a pas communiqué d'autres mesures à prendre, mais cela pourrait changer en fonction de l'évolution de la situation.

Nous vous invitons à continuer à visiter notre site web <https://cahss.ca/cahss-networks/dairy> pour des mises à jour et des ressources, ou à nous envoyer un courriel à cahss@animalhealthcanada.ca si vous avez des questions.

Le CAHSS est une division distincte de Santé animale Canada. Il s'agit d'un réseau de réseaux indépendant, dirigé par ses membres et bénéficiant d'un large soutien de la part de l'industrie et des gouvernements. En collaborant entre les régions géographiques, les types d'animaux et les sujets de santé, nous nous efforçons d'assurer une santé animale efficace, réactive et intégrée au Canada.

Ressources

- American Association of Bovine Practitioners (AABP) - Ressources sur les maladies des vaches laitières (réservé aux membres) https://aabp.org/resources/dairy_cow_disease/
- Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) - Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dans le bétail <https://inspection.canada.ca/animal-health/terrestrial-animals/diseases/reportable/avian-influenza/latest-bird-flu-situation/hpai-in-livestock/eng/1711895796746/1711895797730>
- Coopérative canadienne pour la santé des animaux sauvages (CWHC) - Informations sur l'IAHP chez les animaux sauvages, y compris sur la manière de signaler les animaux sauvages malades ou morts <https://www.cwhc-rccsf.ca/index.php>
- Western Canadian Animal Health Network (WeCAHN) - L'IAHP chez les bovins laitiers américains 2024 <https://wecahn.ca/wecahn-networks/dairy-network/dairy-hpai>
- ProAction - Biosécurité <https://www.dairyfarmers.ca/proaction/resources/biosecurity>
- ProAction - Conseils rapides en matière de biosécurité https://www.dairyfarmers.ca/Media/Files/proaction/Quick_Tips_Draft_5_Eng.pdf
- ProAction - Biosécurité des fermes laitières canadiennes Norme nationale <https://www.dairyfarmers.ca/Media/Files/proaction/Biosecurity-for-Canadian-Dairy-Farms.pdf>
- US Department of Agriculture (USDA) - L'USDA, la FDA et le CDC font le point sur les détections d'IAHP dans le bétail laitier <https://www.aphis.usda.gov/news/agency-announcements/usda-fda-cdc-share-update-hpai-detections-dairy-cattle>
- Département américain de l'agriculture (USDA) - Recommandations relatives aux tests de dépistage de l'influenza A chez les bovins <https://www.aphis.usda.gov/sites/default/files/nvsl-hpai-dairy-testing-recommendations.pdf>